

Rhône-Alpes en 1976

Autor(en): **Roux, M. Hubert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **56 (1976)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rhône-Alpes en 1976 (*)

Grâce à sa situation géographique valorisée par le travail des hommes, Rhône-Alpes bénéficie de nombreux atouts qui expliquent son haut niveau de développement actuel et ses ambitions légitimes pour l'avenir. Ses atouts sont liés à sa diversité, à son ouverture et à sa puissance humaine et économique.

De la géographie, on peut retenir d'abord l'opposition entre les massifs montagneux et les vallées. Les massifs montagneux (Alpes à l'est, Massif Central à l'ouest et Jura au Nord) recouvrent la moitié de la superficie de la Région (43 690 m²) et accueillent près d'un dixième de sa population (4 780 000 habitants en 1975). Leur valorisation s'est faite d'abord à partir de l'agriculture (élevage) et de la sylviculture, puis de l'industrie notamment avec le développement de l'énergie hydro-électrique (la région représente 35 % de la production hydro-électrique française et un programme nucléaire très important est en cours de réalisation sur le Rhône), et des industries grosses consommatrices d'énergie, et plus récemment avec le tourisme d'été et d'hiver, dont le développement n'est pas achevé.

Par contraste, les vallées ont permis, de tout temps, un établissement humain plus dense fondé sur l'agriculture, les échanges et les villes et, par là, l'industrie. Le réseau hiérarchisé des villes s'appuie sur un maillage serré de voies de communications qui ne cesse de se développer. Des villes, il faut retenir l'équilibre de ce que l'on appelle l'armature urbaine avec la métropole tricéphale Lyon-Grenoble-Saint-Etienne (2 millions d'habitants), les 6 relais régionaux de plus de 50 000 habitants (Valence, Annecy, Roanne, Saint-Chamond, Chambéry et Bourg-en-Bresse), et les 28 agglomérations de plus de 10 000 habitants harmonieusement dispersées sur l'ensemble de la région. Ce développement urbain doit être contrôlé par la collectivité pour, tout à la fois, assurer l'équilibre d'ensemble de la région et créer des conditions de vie adaptées à notre époque. Ici, dans la métropole, et singulièrement à Lyon, il faut, tout en évitant une croissance excessive qui se faisait au détriment de l'ensemble de la région, créer les conditions d'une attractivité plus grande pour l'industrie moderne et les services supérieurs dont la région a besoin. A cette fin, la métropole a fait l'objet d'un effort d'équipement important qui s'organise autour d'un schéma général préparé par l'OREAM (Organisation d'Etude de l'Aire Métropolitaine) et dont l'application se précise dans le cadre de la Région Urbaine

de Lyon par la mise en œuvre d'une politique tendant à aérer l'agglomération en rejetant sur des pôles périphériques existants (Villefranche au Nord - Vienne au Sud) ou nouveaux (la Plaine de l'Ain sur le Rhône en amont de Lyon, et la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau) un excès de croissance qui ne faisait qu'encombrer la banlieue lyonnaise.

Là, dans les villes moyennes et petites, il faut conforter le dynamisme économique qui est fort — et toutes ces villes sont pourvues de centres de formation nécessaires et de zones industrielles bien équipées — et assurer, également, un renouveau urbain adapté à leur nouvelle taille. C'est un des objets de la politique des « contrats » passés entre l'Etat et les villes pour créer les équipements supplémentaires nécessaires et qui concernent, bien souvent, la restauration du centre et la vie culturelle. Annecy et Chambéry ont déjà signé de tels contrats, Valence et Bourg-en-Bresse vont le faire, puis les autres villes.

Du point de vue des communications, nous ne pourrions que signaler les opérations les plus importantes. Le réseau autoroutier est à achever. Après la réalisation de Paris-Lyon-Marseille, Lyon-Saint-Etienne, Lyon-Chambéry et Lyon-Grenoble, il faut poursuivre les travaux sur l'axe Genève-Annecy-Chambéry-Grenoble-Valence, construire une autoroute entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand ainsi qu'entre Lyon et Genève par l'Ain avec un embranchement sur Macon. Le réseau autoroutier régional actuellement de 375 km sera de 850 km en 1981 suivant les déclarations de M. Chirac à Lyon le 30 septembre 1975. Après la réalisation du tunnel sous le Mont-Blanc, la construction d'un tunnel routier sous le Fréjus se poursuit, qui rapprochera encore la région de l'Italie du Nord. Parmi les efforts sur le réseau ferré, il faut citer la mise en service en 1981 du TGV (Train Grande Vitesse) qui mettra Lyon à moins de deux heures de Paris au lieu de 4 heures actuellement et cela au bénéfice de toute la région et du Sud-Est français. Citons encore l'aéroport de Lyon-Satolas qui connaît le taux de croissance le plus élevé pour la France par l'affirmation de sa vocation internationale, bien placé pour l'ensemble de la région à l'exclusion de la zone plus proche de Genève-Cointrin qui peut bénéficier de la qualité de cet aéroport. Enfin, les années à venir vont voir deux réalisations importantes :

(*) Nous publions à nouveau l'article de M. Hubert Roux, paru dans notre numéro précédent, et qui avait subi une malencontreuse erreur de montage, dont nous nous excusons.

l'effort entrepris sur le téléphone permettra à la France de rattraper un retard sur les autres pays européens et la liaison fluviale Rhône-Rhin assurant la jonction au gabarit international de la Mer du Nord à la Méditerranée ouvrira de nouvelles perspectives aux industriels et aux échanges économiques puisque des zones industrielles sont déjà installées (Villefranche, Nord de Lyon, Valence, Montelimar) ou le seront (Péage de Roussillon) de façon que chaque type d'industrie puisse trouver l'équipement qui lui convient.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que l'économie ait trouvé un terrain favorable à son développement. La raison première en est dans la population qui représente à la fois un important marché de consommateurs et une force de travail non négligeable puisque la population active totale est de 2 061 000 personnes. Elle est agricole pour moins de 10 % (contre 10,1 % pour la France), industrielle pour 45 % (39 % pour la France) et travaille dans le tertiaire pour 46 % (50,9 % pour la France). Il s'agit en outre d'une main-d'œuvre qualifiée. Ainsi le personnel des entreprises de la région comprend 18,5 % de cadres, techniciens et personnel d'encadrement. Dans les catégories d'exécution, il y a davantage de main-d'œuvre qualifiée que non qualifiée. La formation est assurée par les Lycées, les Collèges d'enseignement technique, les I.U.T., les Universités et les Grandes Ecoles. La Formation continue repose sur plus de 200 Centres de Formation professionnelle des Adultes.

Ces richesses expliquent l'ancienneté du développement industriel de la Région Rhône-Alpes. La réputation de l'industrie rhône-alpine n'est plus à faire. Qui ne connaît Berliet, Rhône-Poulenc, Pechiney-Ugine-Kulmann, Rhodiaceta ? Autant de grands noms issus de la Région Rhône-Alpes. Cette industrie diversifiée s'ordonne autour de quelques secteurs principaux : textile, chimie, mécanique et construction électrique.

L'industrie textile a profité de l'image de marque de la soierie lyonnaise, même si ce sont désormais des fibres artificielles et synthétiques que l'on travaille. Malgré la variété des activités : filature, moulinage, tissage, ennoblement (teinture, impression, apprêt), habillement (pour lequel Rhône-Alpes est la 2^e Région française), ce secteur est confronté à bien des difficultés comme ses homologues des pays industrialisés.

Les industries métallurgiques, mécaniques et électriques ont, elles aussi, des assises anciennes dans la Région : Creusot-Loire a attaché son nom à la métallurgie rhône-alpine depuis deux siècles.

L'industrie mécanique se développe mais connaît des difficultés tant du fait de sa trop grande spécialisation que de la dépendance économique des sous-traitants. Cependant, on trouve dans ce secteur des domaines de pointe, tels que les réalisations de Berliet. En outre, existe dans la région, et spécialement dans les zones frontalières, une activité de très haute technicité : le décolletage. 40 % des établissements français de décolletage sont implantés dans la Région Rhône-Alpes et la Haute-Savoie regroupe, à elle seule, le tiers des établissements français de décolletage.

En revanche, la construction électrique, représentée notamment par Merlin-Gerin, est l'un des secteurs les plus solides et actifs de la Région avec des productions de très haute qualité.

L'industrie chimique, marquée physiquement par le complexe pétrochimique de Feyzin, est très fortement concentrée. Cette concentration est d'abord géographique puisque 90 % des entreprises de ce secteur se trouvent soit dans les zones industrielles de Lyon et de Grenoble, soit au Sud de Lyon. Elle est de plus sous la domination de quelques très grands groupes à dimension internationale : Rhône-Poulenc, Pechiney-Ugine-Kulmann, Roussel-Uclaf. Au sein de l'industrie chimique régionale, la spécialité pharmaceutique occupe une place importante : elle représente 15 % de l'industrie pharmaceutique nationale avec notamment l'Institut Mérieux.

A ce développement industriel, s'ajoute aujourd'hui la nécessité de faire de Lyon une place de services tertiaires dans les domaines les plus divers : finances, banque, commerce international, ingénierie... alors que ce type d'activités est jusqu'ici excessivement concentré à Paris. Cette ambition n'est pas démesurée si l'on songe aux 53 banques françaises et étrangères travaillant à Lyon, au parc important d'ordinateurs, aux services (marketing, publicité, conseils en gestion...) déjà présents, et surtout au nombre important de laboratoires et chercheurs des secteurs publics et français. La recherche est d'ailleurs une tradition lyonnaise si l'on se rappelle les grands noms d'Ampère, Jacquart, Lumière... tous originaires de la Région. Aussi, la Recherche occupe une place importante dans la Région : 17 500 personnes, dont 13 000 chercheurs et techniciens, sont affectées à la recherche. L'Université, avec 230 laboratoires ou centres de recherches universitaires, est le premier pilier de l'innovation rhône-alpine, et les liaisons entre l'Université et les entreprises sont fréquentes. La Recherche industrielle est particulièrement développée : la Région Rhône-Alpes regroupe 10 % des chercheurs français. Il ne faut pas oublier non plus la présence des organismes publics de recherche. Dans le domaine nucléaire, par exemple, on trouve à Grenoble le Centre d'Etudes Nucléaires et, dans la zone frontalière, le C.E.R.N. dont l'extension se fait surtout en territoire français.

Région industrielle, région dynamique, donc aujourd'hui comme hier, une région exportatrice, ouverte aux idées nouvelles et d'ailleurs. Et, dans ces conditions, comment ce désir de rencontre ne se concrétiserait-il point avec les voisins les plus proches, Suisses et Genevois ? Les nécessités avaient déjà créé des rapports confiants et nombreux pour harmoniser la vie de part et d'autre de la frontière ; dans le cadre d'une Commission régionale présidée par le Président du Conseil d'Etat du Canton de Genève et le Préfet de la Région Rhône-Alpes et regroupant élus et fonctionnaires compétents, les problèmes les plus variés sont examinés et, souvent, un pas est fait pour leur solution. Citons la situation des travailleurs frontaliers, l'alimentation en eau, l'environnement, les transports publics, la vie culturelle parmi bien d'autres. Cette collaboration, ancienne et renouvelée sur le plan institutionnel, doit s'étendre à de plus nombreux secteurs d'activités pour le bien des deux partenaires, et il est heureux que la Chambre de Commerce Suisse en France apporte sa pierre.